

son récent départ pour Paris et le Royaume-Uni. A ce moment-là, il ne m'a pas dit qu'il pourrait y avoir des preuves suffisantes pour motiver des poursuites.

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire? Si les services du ministre n'ont pas pu mener une enquête approfondie, voudrait-il songer à déférer cette question au comité de l'agriculture et de la colonisation afin qu'on y fasse une étude complète des prix du pain en comparaison des prix du blé et de la farine?

L'hon. M. Chevrier: Comme l'honorable représentant le sait, le ministre de la Justice est investi d'une compétence en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et il saura s'en servir. Pour ce qui est de l'autre question, je n'y verrais aucune objection, mais il ne m'appartiendrait pas de la déférer à un comité. Si c'est là un désir de la Chambre, je crois qu'il y a des méthodes permettant d'y donner suite.

M. Douglas: Par suite de la décision rendue aujourd'hui par monsieur l'Orateur, le ministre est-il d'avis que toute question soumise au comité doit provenir du gouvernement? Je n'ai pas reçu de réponse. Pourrais-je demander au secrétaire d'État, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, si le gouvernement serait disposé à soumettre cette question au comité de l'agriculture et de la colonisation?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je ne songerais pas à engager le gouvernement sans consultation préalable avec mes collègues. Je me renseignerai volontiers auprès d'eux et en ferai rapport à la Chambre.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE D'AVANCER LA DATE PRÉVUE
POUR COMMENCER LES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné que c'est aujourd'hui le 28 octobre, le gouvernement a-t-il pris, au sujet des travaux d'hiver qui normalement doivent commencer le 30 novembre seulement, une décision à l'effet de les faire commencer le 30 octobre, dans le but avoué d'aider les régions sous-développées et économiquement faibles du Canada?

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Le premier ministre a fait récemment une déclaration à la Chambre sur la politique générale du gouvernement à ce sujet,

et il a invoqué les motifs en faveur du choix des dates spécifiques pour l'exécution du programme des travaux d'hiver comme les plus propres à créer un nombre maximum d'emplois durant la période où le chômage est le plus répandu.

(Texte)

M. Caouette: L'honorable ministre admet-il qu'il est important d'agir immédiatement pour le bien de ces régions économiquement faibles?

SUDBURY—MISE À PIED À LA «FALCONBRIDGE
NICKEL MINE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

L'honorable ministre peut-il nous dire si son ministère a pris une décision au sujet de la mise à pied qui a eu lieu à la *Falconbridge Nickel Mine*, dans la région de Sudbury, à la suite des propositions faites par les syndicats et les syndiqués de la *Falconbridge Nickel Mine*?

(Traduction)

M. l'Orateur: Cette question ne devrait-elle pas être inscrite au *Feuilleton*?

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège et celle-ci ne s'applique pas seulement à ce qui se produit aujourd'hui, mais à maintes reprises antérieurement.

Lorsqu'un député pose une question en français à un ministre de langue anglaise, inévitablement, celui-ci écoute l'interprétation simultanée et n'en saisit le sens que quelques secondes après qu'elle a été posée. C'est pourquoi il semble y avoir hésitation lorsque celui-ci vient pour se lever, et déjà vous déclarez que la question n'est pas conforme au Règlement.

C'est la question de privilège que je sou mets. Quand une question est posée en français à un ministre de langue anglaise, on devrait lui laisser quelques secondes afin de lui permettre d'écouter la question au complet au lieu de toujours croire qu'il ne veut pas y répondre. A mon avis, il serait sage d'attendre quelques secondes afin de s'assurer que le ministre a entendu la question en entier. C'est ce qui s'est produit il y a quelques instants, lorsque l'honorable député de Villeneuve a posé sa question.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie! J'ai écouté attentivement ce qui a été dit en